



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2016

Date de la convocation : 26 janvier 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Yves PARROT (Suppléant), Monsieur Patrick DAVET (Suppléant), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°160211_009
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU PRÉSIDENT POUR LA SAISINE POUR AVIS
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160211_009 **DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU PRÉSIDENT POUR LA SAISINE POUR AVIS** **DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Considérant la convocation du comité syndical en date du 26 janvier 2016 fixant le prochain comité syndical le 11 février 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 11 février 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Conformément à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes doivent, avant de se prononcer sur le principe de tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière, ou de partenariat, recueillir l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission doit donc être saisie par voie de délibération, dans la mesure où il s'agit d'une compétence relevant de l'Assemblée Délibérante sauf à ce que l'exécutif ait été habilité à saisir ladite commission, l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « dans les conditions qu'ils fixent, l'Assemblée Délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités ».

Dès lors, et en vue de simplifier les délais de l'action publique, il est proposé de déléguer cette compétence propre du comité syndical, liée à la saisine de la CCSPL, au bénéfice de la Présidence de Gironde Numérique.

Cette délégation de la saisine s'appliquera à tous les domaines de compétences de la CCSPL tels que définis par l'article L.1413-1 du CGCT.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir accepter la délégation du pouvoir de saisine de la CCSPL au Président de Gironde Numérique, en application de l'article L.1413-1 du CGCT, et ce pendant la durée de son mandat, dans tous les domaines de compétences de la CCSPL, conformément à l'article précité.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 11 février 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr